

01 déc 2023 -16:15

Appartient à [Conseil des ministres du 1er décembre 2023](#)

Exécution de l'accord social pour le secteur public fédéral de la santé

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant exécution de l'accord social pour le secteur public fédéral de la santé.

L'avant-projet de loi met en œuvre l'accord social unanime conclu en ce qui concerne le secteur public fédéral de la santé entre la délégation de l'autorité fédérale et les organisations syndicales représentatives. Cet accord a été officiellement ratifié dans le protocole n° 233/6 relatif aux négociations menées le 13 octobre 2022 au sein du comité commun à l'ensemble des services publics.

L'avant-projet introduit trois mesures qualitatives dans le domaine de l'organisation du travail, qui visent à rendre le travail dans le secteur public fédéral des soins de santé viable et durable, améliorant ainsi son attractivité. Plus précisément, il s'agit de :

- un droit pour certains travailleurs âgés de demander à ne pas être occupés dans le cadre d'un régime de travail comprenant des prestations de nuit, à l'instar de ce qui est prévu dans le secteur privé par la convention collective n° 46
- un dispositif permettant aux travailleurs à temps partiel et aux travailleurs sous contrat à durée déterminée de se voir attribuer en priorité des emplois à temps plein ou des emplois comportant un plus grand nombre d'heures de travail
- la possibilité, dans des circonstances très exceptionnelles, de réduire la période de repos entre deux prestations de travail consécutives à minimum 9 heures lorsqu'une prestation du soir est immédiatement suivi d'une prestation du matin, et uniquement à la demande d'une des parties et avec l'accord de l'autre

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be